



Altération frauduleuse de la vérité dans un écrit

Par **FANTONI Jean Marc**, le **06/12/2018 à 19:11**

Bonjour,

Suite à un accident de la route non responsable (la voiture de derrière a perdu le contrôle sur la neige et nous est rentrée dedans), le tiers responsable a indiqué de fausses informations dans le constat à l'amiable : faux nom, fausse adresse, etc ...

Grâce à des photos des voitures accidentées que j'avais prises, la police a pu le retrouver. Avec la police, nous avons tenté une solution à l'amiable en lui demandant simplement de refaire le constat afin que nous puissions nous faire rembourser notre avance de franchise (car pas de tiers identifié sur le constat ...). Mais la personne a refusé.

La police m'a donc conseillé de déposer plainte pour : Altération frauduleuse de la vérité dans un écrit et faux en écriture.

Maintenant le tiers passe en jugement et l'on me demande si je veux me constituer partie civile. Si tel est le cas, je dois chiffrer le préjudice, joindre des justificatifs.

Outre le remboursement de notre franchise, nous souhaitons demander des dommages et intérêts, car nous lui avons proposé une solution amiable qu'il a refusée ... bref il s'est moqué de nous.

Quel montant demander et comment le justifier ?

Merci pour vos réponses